

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
31 Mars 2017**

**OBJET :** Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain destiné à la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Roquevaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, en vue de la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie, l'acquisition à l'euro symbolique du terrain situé à Roquevaire quartier Saint Roch, défini par un procès-verbal de bornage et une rectification de limites effectués sur les parcelles d'origine initialement cadastrées section BP n°466 et n°467. Avec la nouvelle numérotation, il s'agit des parcelles BP n°482, 483, 485, 486 et 487 pour une superficie totale de 9.094 m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser la signature de l'acte d'acquisition ainsi que de tout document se rapportant à cette opération.

Les frais relatifs à l'acte, non déterminés à ce jour, seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée